

Informations municipales - Juillet 2022

La construction des nouveaux vestiaires du football (initialement construits dans les années 60), est d'actualité nous allons ainsi pouvoir offrir à nos jeunes des installations mieux adaptées, tout en respectant les normes sécuritaires et environnementales. L'association compte à ce jour plus de 200 adhérents, il était urgent d'entreprendre cette nouvelle construction afin d'éviter la fermeture de notre club, les bâtiments étant très vétustes.

Le conseil municipal a validé le projet de crèche porté par la Communauté de Communes Val Guiers. Domessin accueillera donc 18 enfants au lieu de 12 actuellement dans des nouveaux bâtiments situés sur l'ancien terrain de basket. Ce projet sera entièrement financé par la Communauté de Communes, à charge pour notre commune de faire un acheminement piétonnier avec accès à mobilité réduite entre la place de la mairie et la place du 19 mars 1962.

LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le vendredi 7 octobre à 18H30, les élus et membres du CCAS convient les nouveaux arrivants à cet évènement, qui n'a pu avoir lieu ces 2 dernières années. Ce sera l'occasion de présenter les associations et de partager un moment de convivialité.

Les nouveaux arrivants de juin 2019 à mai 2022 sont concernés ainsi que les enfants nés entre juin 2021 et mai 2022. Les invitations vous seront envoyées directement.

OCTOBRE ROSE

Le dimanche 9 octobre, le CCAS et les élus du conseil municipal vous proposent de se mobiliser pour une association Le Comité féminin pour le dépistage du Cancer du Sein en pays de Savoie.

Nous organisons à cette occasion une course et une randonnée sur les coteaux domessinois.

Cela nécessite une organisation importante et la mobilisation de bénévoles pour encadrer et sécuriser cet évènement.

Vous souhaitez aider à l'organisation ? merci de nous transmettre par mail (mairie.domessin@orange.fr) ou dans la boîte aux lettres votre nom/prénom/adresse mail/n° de téléphone en précisant bénévole octobre rose. Une réunion sera organisée en septembre pour valider les emplacements à sécuriser.

Vous souhaitez vous inscrire à la course ou à la randonnée ? Encore un peu de patience !

ENVIRONNEMENT : AMBROISIE

L'ambrosie, un enjeu de santé publique : chacun peut agir !

L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un **enjeu majeur de santé publique** qui requiert l'implication de tous.

Que faire ?

Sur ma propriété : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale** la zone infestée par un des moyens suivants :

- Application mobile Signalement Ambrosie
- Mél : contact@signalement-ambrosie.fr
- Téléphone : [0 972 376 888](tel:0972376888)

Votre signalement sera communiqué à la mairie qui engagera les actions nécessaires à l'élimination des plants.

BRULAGE DES DECHETS VERT ET ECOBUAGE : C'EST NON

Un rappel toujours utile : le brulage des déchets verts ou autres est **totalemtent interdit**.

N'hésitez pas à réserver le broyeur mis à disposition par le SYCLUM et à récupérer aux services techniques à côté de la salle des fêtes. Celui-ci est gratuit et le broyat est un excellent moyen de nourrir votre jardin !

ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLABLES : C'EST DANS LE CONTENEUR !

Trop souvent, nos employés municipaux sont contraints de collecter les sacs et encombrants déposés aux pieds des conteneurs. Ce temps passé à nettoyer est une perte de temps pour eux et d'argent pour la commune.

Madame le Maire ainsi que les membres de la commission environnement ont décidé de ne plus tolérer ces dépôts en dehors des conteneurs. Des caméras sont ou seront mises en place pour punir les contrevenants.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tous types de déchets sur la voie publique et privée est puni d'une amende forfaitaire (<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/existe-il-amende-abandon-dechets-rue>)

De nombreux points d'apport volontaires sont mis à votre disposition. Si votre point de dépôt habituel est plein ou bloqué, vous pouvez trouver un autre point d'apport à proximité.

Pour les encombrants, c'est à la déchetterie, et non dans la nature.

ENTRETIEN DES HAIES ET BORDURES

Nous vous rappelons que les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder pour des raisons de visibilité et de sécurité à l'élagage de leurs haies et branches, ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins. Faute d'exécution par les propriétaires, la municipalité prendra les dispositions pour effectuer cet entretien obligatoire et adressera la facturation aux propriétaires concernés.

UTILISATION DE DRÔNE

Règles d'usage d'un drone civil pour les particuliers

1. Évitez de survoler les personnes et les véhicules
2. Respectez les hauteurs maximales de vol
3. Gardez votre drone à vue d'œil et ne l'utilisez pas la nuit.
4. S'abstenir de survoler un espace public en agglomération
5. Évitez de survoler les sites sensibles ou protégés
6. Respectez la vie d'autrui – Toute atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui est punie d'une peine d'1 an de prison et de 45 000 € d'amende (article L226-1 du Code Pénal)
7. Gardez vous de diffuser les prises de vue sans l'accord des personnes concernées
8. Vérifiez dans quelles conditions vous êtes assuré pour la pratique de l'aéromodélisme

Vous pouvez obtenir plus d'informations en vous rendant sur le site internet de la FFAM (Fédération Française d'Aéromodélisme)

NUISANCES SONORES

Avec l'arrivée de la saison estivale, tous les outils de bricolage tels que tronçonneuses, tondeuses à gazon, débroussailleuses... font leur apparition. Pour le bien-être de tous, nous vous rappelons, qu'en application de l'arrêté préfectoral de la Savoie en date du 7 janvier 1997, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



**BRUITS
de voisinage**

Tous responsables
Tous concernés

- Les jours ouvrables de **8h30 à 12h** et de **14h à 19h30**
 - Les samedis de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
 - Les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**

GYM ET PLAISIR

Après deux années de sommeil, cette belle association reprend son activité et organise une matinée portes ouvertes le samedi 3 septembre 2022 de 10h à 12h à la salle des fêtes de Domessin.

Pour toutes demandes d'informations :

gymetplaisir@gmail.com



Gym et Plaisir propose des cours adultes et enfants

- La ZUMBA est du fitness inspiré de danses latino-américaines
- La Gym renforcée est composée de fitness, step, strong, cardio et renforcement musculaire
- La Gym douce se base principalement sur le maintien de la posture ainsi que l'équilibre

HORAIRE DES COURS ADULTES

Mardi - 8h30 à 9h30 - Gym douce
Mercredi - 18h00 à 19h00 - Gym renforcée
19h00 à 20h00 - Zumba
Jeudi - 20h00 à 21h00 - Pilate/Gym douce

HORAIRE DES COURS ENFANTS

Mercredi - 14h00 à 15h00 - 7 à 11 ans
15h00 à 16h00 - 4 à 6 ans

RENDEZ-VOUS SALLE DES FETES DE DOMESSIN !
+ d'infos : gymetplaisir@gmail.com

TARIF PAR ADULTE : 180 € à l'année pour tous les cours
TARIF PAR ENFANT : 120 € à l'année

PONTS TENNIS DOMESSIN

Le tennis reprend sur notre commune ! Après la rénovation des deux terrains, l'heure est maintenant à la reprise des activités tennistiques grâce au rapprochement entre le club de Domessin et le club de Ponts Tennis. Le nouveau club « Ponts Tennis Domessin » a été créé le 11 juin 2022 en Assemblée Générale extraordinaire et permet de proposer à l'échelle de nos communes une offre pour tous : école de tennis, entraînements jeunes et adultes, compétitions en matchs par équipe... Les adhérents pourront bénéficier des infrastructures et de toutes les manifestations sportives organisées sur les communes de Domessin et des deux Pont de Beauvoisin. N'hésitez pas à vous inscrire pour la prochaine saison ! Et longue vie au nouveau club « Ponts Tennis Domessin » Renseignements et informations : <https://www.ponts-tennis.com> et au 06.95.38.39.60

MEDIATHEQUE

La médiathèque située à l'espace culturel – « Le Dôme », sera ouverte tout le mois de juillet aux horaires habituels.

Depuis sa construction, le nombre d'adhérents est passé de 60 à 340. La salariée et les 10 bénévoles seront ravies de vous accueillir et vous faire découvrir ce bel endroit favorisant les rencontres et le lien social, notamment lors de la journée « portes ouvertes » le samedi 17 septembre 22

Fermeture annuelle du 06 au 29 août 2022

DECHETTERIE

Horaires d'ouverture

Lundi : 14h00 - 17h20 Jeudi : 9h00 - 11h50

Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 9h00-11h50 / 14h-17h20

Pour tout problème lié à la collecte sélective, aux déchetteries, aux ramassages d'ordures ménagères : s'adresser au SYCLUM 784 chemin de la déchetterie 38510 ARANDON-PASSINS :

☎ 04.74.80.10.14 Site internet : www.syclum.fr

HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi : 13h -17h

Mardi : 8h – 12h et 13h – 17h

Mercredi : 8h - 12h

Jeudi : 8h -12h et 13h - 17h

Vendredi : 8h – 12h et 13h – 17h

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie durant l'été

du 11/07/22 au 26/08/22

Mardi, mercredi, vendredi : 8h – 13h30

Reprise des horaires habituels le lundi 29/08

Tél. : 04.76.37.23.14 Mail : mairie.domessin@orange.fr Site internet : www.domessin.fr

PANNEAU POCKET



Nous vous rappelons que la Mairie de Domessin utilise l'application PanneauPocket pour vous informer de l'actualité de la commune en temps réel. Téléchargez l'application gratuite disponible sur smartphone, tablette et ordinateur.

MARCHÉ ARTISANAL



Suite au succès rencontré lors de sa première édition, la commission Culture de la commune de Domessin renouvelle son marché gourmand et artisanal le vendredi **29 juillet 2022** à partir de 17h dans le centre du village. Nombreux producteurs, artisans et artistes locaux seront présents pour vous proposer leurs produits et leurs créations. Buvette et restauration sur place, mur d'escalade, animation musicale.

DATES A RETENIR

- Samedi 17 Septembre : « World clean up day » par Nettoyons Domessin
- Samedi 24 Septembre : « Fête des boyeurs » organisé par le SYCLUM
- Samedi 24 septembre : « Val Guiers en fêtes » à Saint Genis les villages
- Dimanche 09 Octobre : « Octobre rose » par le CCAS
- Samedi 26 Novembre : « Bibliothèque en fête »

L'ensemble des manifestations Domessinoises sont reprises dans le calendrier joint à cette lettre

Bel été à toutes et à tous
Votre Maire
Valérie ANDRÉ